

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture

Paris, le 30 novembre 2020

Madame la Ministre,

Depuis le début de la crise sanitaire, la danse amateur, qu'elle soit de nature sportive ou artistique, subit de plein fouet les restrictions de pratique commandées par la gravité de la situation.

À cet égard, la Fédération Française de Danse, déléguée du Ministère chargé des Sports mais aussi soutenue par votre Ministère, s'est faite le relais fidèle des instructions ministérielles, afin de protéger au maximum les danseur·euse·s face au risque épidémique, quelles que soient les disciplines pratiquées ou la nature juridique des établissements de danse, et au-delà de leur affiliation ou non à notre Fédération.

En effet, la FFDanse entend jouer pleinement son rôle d'institution responsable vis-à-vis de l'ensemble de la communauté de la danse.

Cependant aujourd'hui l'exercice de notre mission se heurte à une difficulté majeure : dans les dernières instructions ministérielles (décret 2020-1454 du 27 novembre 2020 et Protocole pour les mineurs du 28 novembre édicté par le MENJS) subsiste une **ambiguïté sur l'autorisation dont pourront bénéficier les établissements de danse pour l'accueil des mineurs en salle à compter du 15 décembre prochain**, en fonction de leur catégorie d'appartenance dans le registre des ERP.

Certains d'entre eux seraient autorisés à accueillir des mineurs (salles de sport et salles de danse, en particulier), tandis que d'autres ne le pourraient pas (conservatoires, notamment).

Or ces établissements, quelle que soit leur catégorie d'ERP, mettent en œuvre rigoureusement les mêmes activités en direction des mineurs, à savoir celles propres à toute école de danse, sportive comme artistique.

Il résulte de cette situation un fort sentiment d'iniquité de traitement, à notre sens légitime, ressenti par ces établissements, implantés dans la plupart des communes de France, ainsi que par l'ensemble des jeunes danseurs·euse·s.

Aussi nous sollicitons une audience de votre part, afin de vous faire entendre les difficultés vécues sur le terrain par de très nombreux établissements, et travailler avec vos services à la recherche de solutions concertées et équitables pour toutes les écoles de danse.

Convaincu que vous aurez à cœur de faire en sorte que la Danse, toutes les danses, sortent grandies de cette crise, et espérant une réponse rapide à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

20 rue Saint-Lazare, 75009 Paris

+33 (0)1 40 16 53 38

contact@ffdanse.fr

ffdanse.fr

Charles FERREIRA,
Président



Richard OZWALD,
Directeur Technique National

